

08 JUIL. 1981

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE MENNECY

Arrondissement d'EVRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Nombre de Conseillers
Municipaux est de 22



Séance ordinaire du Huit Juillet Mil Neuf Cent Quatre Vingt Un,
L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Un le 8 Juillet à 20 H. 45,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 Juin, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence
de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - CHAMPAGNE - VIOLETTE -
PERTIN - Mme BLIN - MM. LEBORGNE - GILLES - DUMAS - BACA -
Mme MINSSIEUX - MM. NICE - GUILLAUMET - FRANCO.

ABSENTS : MM. GARRO - DENEUX - Melle ARCHENault - MM. CORAS -
EXCOFFIER.

POUVOIRS : M. LEON à M. ROBERT
M. LACLAU à M. CHAMPAGNE
M. MONIER à Mme BLIN
M. BOURIOT à Mme BLIN

Secrétaire de Séance : M. LEBORGNE

Le Procès Verbal de la dernière séance est
adopté après lecture.

.../...

0 8 JUIL. 1981

14

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AVENANT A LA CONVENTION E.D.F. POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA R.N. 191



Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de travaux d'extension de l'Eclairage Public sur la R.N. 191, réalisés dans la Commune de MENNECY, la répartition de puissance et de consommation entre les Communes du COUDRAY-MONTCEAUX, ORMOY et MENNECY, doit être modifiée et qu'il y a lieu en conséquence de signer un Avenant à la Convention établie le 26 Novembre 1972.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte l'Avenant établi par les Services de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT,

Autorise le Maire à signer ce document,

Dit que l'incidence financière sera réglée par imputation de crédit ouvert à cet effet au Chapitre 936 du Budget de l'Exercice courant.

0 0
0

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE 14 RUE DES APOTRES A EVRY

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de sa recherche de l'aide aux Handicapés, il a été fait plusieurs tentatives d'implantation de Foyer qui n'ont pu avoir de suite pour des raisons diverses.

Aujourd'hui, Monsieur Michel BOSCHER, ancien Député, cherche à vendre sa propriété, 14 Rue des 12 Apôtres à EVRY.

A la suite de diverses transactions conduites par Monsieur Cyrille PILIPENKO, Président de l'Association COUDRAY-MONTPENSIER, Conseiller Municipal de la Ville de PARIS, Conseiller Régional de l'ILE-DE-FRANCE, il s'avère que cette propriété aurait parfaitement les critères indispensables à la création d'un Centre d'Education Spécialisée pour adultes handicapés, dit "Foyer de Transition", et qu'il serait en conséquence souhaitable de se rendre acquéreur de cet ensemble.

Monsieur BOSCHER, consulté sur ce point, a donné son accord et a signé une promesse de vente,

Le Maire informe qu'il s'agit d'une propriété construite sur sous-sol, comportant au rez-de-chaussé, 4 Pièces plus entrée - au 1er étage, 6 chambres, 3 Salles de bain, le tout d'une surface habitable de 960 m², le terrain sur lequel est édifée cette maison a une surface de 2 740 m² plantée en Parc.

.../...

08 JUIL. 1981

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le prix demandé est de 2 200 000 Frs.

D'ores et déjà, un plan de financement a pu être établi, il paraît être le suivant :

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| - Subvention de Région | 40 % |
| - Subvention Ville de PARIS | 25 à 30 % |
| - Subvention du Conseil Général | 25 à 30 % |

Si besoin est, complément par voie d'emprunt.

Cette prise en considération du projet par les différents organismes susceptibles d'apporter leur concours financier se ferait dans le cadre de "l'Année de l'Handicapé".

Si l'opération peut être menée à bien, la gestion de ce Foyer en serait confiée à l'Association COUDRAY-MONTPENSIER et une Convention réglerait les modalités d'utilisation de cet immeuble.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour que les pourparlers engagés en vue de l'acquisition de cet immeuble soient poursuivis,

Demande à la DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES FISCAUX DE L'ESSONNE, l'estimation de ce bien,

Sollicite de Monsieur le Préfet l'Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique,

Sollicite les subventions tant de la Région que de la Ville de PARIS et du Département au taux le plus élevé possible,

Autorise le Maire à rechercher les fonds d'emprunt qui paraissent être nécessaires,

Dit que les crédits de dépense et de recette correspondants seront inscrits au Budget Supplémentaire 1981.

0 0
0

08 JUIL. 1981

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION "ASSISTANCE AUX ANIMAUX"

Monsieur ROBERT donne lecture d'une lettre "ASSISTANCE AUX ANIMAUX", Association Nationale dont la section de l'ESSONNE est installée à MENECY, qui sollicite une subvention pour l'année 1981.

Cette association nous a aidé à plusieurs reprises, à assurer le transport et le ramassage de bêtes abandonnées, et cette demande pourrait être réexaminée dans le cadre de l'étude du Budget Supplémentaire 1981.

LE CONSEIL

Donne son accord.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA CASERNE RUE DE LA REPUBLIQUE

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant du Groupement de Gendarmerie de l'ESSONNE demandant le renouvellement de la location établie par bail au nom de l'Etat au profit de la Gendarmerie Nationale, qui vient à expiration au mois de Novembre 81.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour le renouvellement de ce bail, la révision du loyer se faisant selon la Législation de Septembre 48, le 1er Juillet de chaque année,

Autorise le Maire à signer le nouveau bail.

0 0
0

C.E.S. - FUITES DE GAZ

Monsieur CHAMPAGNE rappelle au Conseil Municipal que dans la séance du 20 Février 1981, il avait fait part des fuites de Gaz qui s'étaient produites au Collège, début Janvier, et que le Maire avait été autorisé à intenter une action en justice afin que soient déterminés les responsables des défauts de construction de l'Établissement et lui demandait de rechercher un Avocat pour défendre notre cause. Maître LEMANISSIER, 5 Avenue Bertie Albrecht - 75008 PARIS, a accepté de défendre ce dossier.

.../...

08 JUIL. 1981

17

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D'autre part, il a été demandé à l'A.P.P.A.V.E., Association reconnue d'Utilité Publique, agréée par l'Etat, de faire un examen du réseau de Gaz.

Nous avons reçu à ce jour, un Compte-Rendu détaillé, assorti de photos prises par l'Ingénieur de cette Association et donne les conseils indispensables pour la mise en place correcte des nouvelles canalisations.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte la proposition qui lui est faite et retient Maître LEMNANISSIER, comme Avocat de la Ville dans cette affaire,

Dit que les honoraires qui lui seront dus, seront réglés par imputation de crédit ouvert au Chapitre 934 du Budget de l'Exercice en cours,

Donne son accord pour que le rapport présenté par l'A.P.P.A.V.E. soit transmis à cet Avocat pour étudier notre dossier,

Et demande que cette affaire soit poursuivie et que la bonne foi de la Ville soit reconnue

0 0
0

TRAVAUX DE L'ORANGERIE

Monsieur VIOLETTE rappelle que le chauffage du Bâtiment de l'Orangerie ainsi que l'alimentation cuisine du logement du Gardien sont exécutés en vue de l'alimentation en Gaz domestique.

Il propose que dès maintenant, et avant la réception définitive des travaux, il soit demandé à l'A.P.P.A.V.E. de faire un contrôle, en vue de nous garantir la bonne exécution du chantier et éviter qu'à l'avenir, les incidents que nous connaissons actuellement au C.E.S., se renouvellent pour ce bâtiment.

Il signale également qu'il a demandé au Gaz de France d'effectuer le raccordement à partir de la canalisation souterraine située sous l'Avenue de Villeroy, soit exécuté avant la rentrée des classes afin d'éviter une gêne lors de la réouverture du C.E.S.

Monsieur ROBERT signale également qu'il a demandé à l'Architecte que, la réception définitive des travaux soit faite à la mi-Septembre.

.../...

0 8 JUIL. 1981

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Monsieur VIOLETTE attire l'attention du Conseil sur la nécessité de prévoir une garde de jour et de nuit du bâtiment jusqu'à la mise en place d'un gardien logé, afin d'éviter que des déprédations soient sommises pendant cette période de vacances.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Prend acte des déclarations qui viennent de lui être faites,

Donne son accord pour un contrôle de l'A.P.P.A.V.E. et pour la mise en place d'un service de gardiennage provisoire, soit par l'embauche temporaire de personnel spécialisé, soit la participation d'une Société spécialisée de gardiennage.

0 0
0

DEMANDE DE Monsieur DURET

Le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur DURET, Propriétaire d'un terrain voisin de la Propriété BRASSART, que nous avons acquise l'année passée, qui désirerait que la Commune construise un muret séparant les deux propriétés afin d'éviter les éboulements de son terrain qui est légèrement en surplomb du nôtre.

Le coût de cette opération a été estimé par nos Services Techniques à 80 000 Frs.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'étonne de la demande de Monsieur DURET à la Ville, attendu qu'il était voisin de Monsieur BRASSART depuis de nombreuses années et qu'il n'avait pas soulevé ce problème précédemment,

Propose que ce mur soit construit en mitoyenneté et que les frais soient partagés par moitié.

0 0
0

TELEPHONE POUR PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur Départemental des Services des Télécommunications relative aux opérations de raccordement au téléphone des Personnes Agées, dont les ressources sont insuffisantes et qui donne toutes indications sur les conditions d'âge, de ressources, d'isolement, et sur toutes justifications nécessaires pour constituer le dossier que doivent présenter les Personnes Agées remplissant les conditions, afin d'obtenir leur raccordement au réseau téléphonique.

.../...

08 JUIL. 1981

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL

Prend acte de cette lettre et demande que le B.A.S. donne toutes indications aux usagers qui en feraient la demande.

GARDERIE MATERNELLE

Madame BLIN retrace l'historique de ce dossier et signale, qu'à la suite de nouvelles demandes, elle a, en collaboration avec Madame JOSEFIK, Directrice de l'Ecole Maternelle des Myrtilles, qui a déjà pratiqué ce service, et qui serait prête à aider la Municipalité en cas de besoin pour l'ouverture d'une Garderie dans son Ecole Maternelle, rédigé une lettre à envoyer dans tous les ménages afin de connaître l'importance du service qui nous est demandé.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, Monsieur CHAMPAGNE n'étant pas d'accord, compte tenu des horaires de scolarité imposés aux enfants,

Décide de diffuser le document qui lui est soumis,

Une décision interviendra en Septembre, compte tenu du résultat de l'enquête.

0 0
0

PRIME D'INSTALLATION

Monsieur CHAMPAGNE informe le Conseil Municipal que, en application de l'Arrêté Ministériel du 18 Août 1977, le Personnel Communal nommé en qualité de stagiaire ou de titulaire, peut bénéficier d'une prime spéciale d'installation calculée par référence au traitement de base mensuel et de l'indemnité de résidence afférant à l'indice brut. Elle est allouée pendant l'année qui suit la nomination dans la Collectivité et versée en deux fractions égales, un premier versement dans les deux mois, un second au cours du septième mois suivant sa nomination.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de faire application au Personnel de MENNECEY de cet Arrêté Ministériel avec effet du 1er Janvier 1980,

Décide d'accorder le bénéfice de cette prime au Personnel titulaire depuis cette date, bien qu'il soit hors des délais réglementaires prévus par les textes,

Dit que la dépense qui en résultera sera prélevée sur les crédits au Chapitre 934 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0
0

.../...



COUVERTURE DU TERRAIN DE HAND BALL

Monsieur CHAMPAGNE donne lecture de la lettre de l'Equipe des Enseignants en Education Physique Sportive du Collège que lui a transmis Monsieur le Principal, sollicitant la couverture du terrain de Hand Ball, afin de dégager une surface couverte suffisante pour permettre de donner les cours de Culture Physique, car les aires mises actuellement à disposition vont être insuffisantes à la rentrée scolaire.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Emet un projet favorable à cette installation,

Demande à Monsieur le Maire de faire établir un dossier technique et financier par un Architecte afin de dégager le coût d'une telle opération,

Monsieur GUILLAUMET pense également, judicieux d'augmenter la capacité du parc à bicyclettes par l'adjonction de nouveaux plots en béton

EAUX USEES RUE DE SEVRES

Monsieur VIOLETTE déclare qu'à plusieurs reprises, il a fallu faire intervenir l'Entreprise spécialisée dans le débouchage des égouts Rue de Sèvres.

Les responsables de cette Entreprise ont signalé que les engorgements constatés étaient anormaux et qu'il devait y avoir un vice caché.

Les Services Techniques Municipaux ont sollicité la Société TERASTIC pour faire une exploration télévisée de cette conduite. Un rapport a été adressé à la suite de cette opération, d'où il ressort qu'en trois points, des anomalies ont été constatées :

- 1) - Une base de branchement défectueux.
- 2) - Une pénétration de chevelus par un joint.
- 3) - Branchement pénétrant trop profondément dans la canalisation.

.../...

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

08 JUIL. 1981



LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour que l'on fasse intervenir une
Entreprise spécialisée pour la remise en état des portions de
canalisations défectueuses.

0 0
0

ASSOCIATION Edouard GAURAZ

Monsieur Bernard LEBORGNE donne lecture des Statuts
proposés par la création de "l'Association Edouard GAURAZ" sous
l'emprise de la loi de 1901.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte la proposition qui lui est présentée.

0 0
0

AFFAIRE ZANON

Monsieur CHAMPAGNE signale que contrairement à ce
qui avait été prévu, il n'est pas possible de verser à Madame
ZANON, les heures supplémentaires qui lui avaient été accordées
pour assurer le secrétariat de la Fondation Edouard GAURAZ.

En effet, tout personnel employé à mi-temps, ne
peut, de par les statuts du Personnel Communal, percevoir
d'heures supplémentaires.

Il ne peut lui être versé qu'une indemnité supplé-
mentaire par le B.A.S. ou par le Foyer Edouard GAURAZ.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Demande que cette affaire soit réglée par le B.A.S.

0 0
0

.../...



REMISE DE LA MEDAILLE D'ARGENT DE LA VILLE A Madame GAURAZ

Monsieur ROBERT présente au Conseil la Médaille d'argent de la Ville de MENNECY qu'il a fait frapper spécialement pour remettre à Madame GAURAZ, en remerciement de l'aide qu'elle a apportée au Conseil Municipal pour la réalisation du projet de création d'un Foyer Intergénérationnel

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Fixe au Samedi 19 Septembre à 11 H. 30 la remise de cette médaille,

Demande à Monsieur le Maire d'inviter le fils du Docteur GAURAZ ainsi que les amis Menneçois de Madame et Monsieur GAURAZ, afin que, dans un climat familial, le Conseil donne une classe toute particulière à cette cérémonie.

0 0
0

NOMINATION D'UN MEMBRE DU B.A.S.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un Conseiller Municipal comme membre du Bureau d'Aide Sociale.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Désigne Monsieur Raymond NICE pour remplacer Monsieur MONIER, qui pris par ses autres activités municipales, ne peut remplir la fonction qui lui avait été confiée au sein de ce service.

0 0
0

LOCATION D'UN APPARTEMENT POUR L'AIDE SOCIALE

Le Maire expose au Conseil que le Service Social de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE recherche depuis longtemps un appartement afin d'y installer les permanences de ses Assistantes Sociales.

Un local disponible à la Résidence du Bel Air répond aux besoins de ce service et la Direction Départementale peut le louer à dater du 1er Juin 1981.

.../...

LIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

08 JUIL. 1981



Le mois de Mai n'a pas été pris en compte par cette Administration et le loyer afférent à cette période, est dû ainsi que les frais notariés.

Il propose donc au Conseil Municipal de prendre en charge cette dépense de l'ordre de 6 750 Frs., afin de permettre de régler au mieux cette affaire qui, d'autre part permettra de libérer notre Centre Social de la Jeannotte.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte ces propositions,

Dit que la dépense qui en découle sera réglée par imputation des crédits ouverts au Chapitre 932 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0
0

AFFAIRE LABORDE CONTRE LA VILLE DE MENNECEY

Le Maire donne lecture de l'expédition de la décision rendue par le Conseil d'Etat le 20 Mars 1981 qui a été notifiée le 24 Juin 1981 et dans laquelle la requête de Mademoiselle LABORDE et le recours incident de la Commune de MENNECEY sont rejetés, en conséquence, le jugement du Tribunal Administratif de VERSAILLES rendu le 26 Octobre 1977 reste valable dans toutes ses conclusions.

LE CONSEIL

Prend acte.

AFFAIRE BOURRE CONTRE LA COMMUNE DE MENNECEY

Le Maire donne lecture du Jugement rendu le 26 Mai 1981 par le Tribunal Administratif de VERSAILLES et notifié le 15 Mai 1981 qui rejette la requête de Monsieur BOURRE qui avait demandé l'annulation de l'Arrêté du Maire de MENNECEY du 29 Septembre 1977, autorisant la Société H.L.M. de l'ESSONNE à édifier 30 garages sur un terrain dont elle est propriétaire et que Monsieur BOURRE considérait comme non constructible.

LE CONSEIL

Prend acte.

0 0
0

.../...



LETRE DE LA SOCIETE LYONNAISE DES EAUX : PISCINE

Le Maire donne lecture d'une lettre de la SOCIETE LYONNAISE DES EAUX relative à une consommation anormale d'eau qui a été constatée par cette Société, depuis le 28 Février 1981.

En effet, la consommation entre cette date et la fin Mai a été de 9 519 m3.

De l'enquête qui a été faite, il ressort qu'une vanne flotteur dans le bac surflot était en mauvais état et ne fermait pas; l'eau qui s'échappait s'écoulant par un trop plein situé à proximité de cette vanne, directement dans l'égout; la fuite étant difficilement repérable.

Toutes dispositions ont été prises afin de remédier à cette situation et des contrôles plus fréquents seront effectués pour déceler tous défauts d'alimentation de ces appareils.

0 0
0

REMERCIEMENTS

- De l'Association de Pêche et Pisciculture qui a été accueillie à la Mairie lors de son Congrès annuel.

- De Monsieur SCHWARTZ, représentant des Paroissiens de MENNECY, pour la décision prise par le Conseil Municipal en vue de la construction de l'Antenne Paroissiale Verville-Villeroy.

- De Monsieur MAIER, Maire de RENNINGEN pour les journées musicales des 25 et 26 Avril.

0 0
0

JUMELAGE - RECEPTION DE FAMILLES ANGLAISES

En l'absence de Monsieur MONIER, Monsieur ROBERT informe le Conseil que trois familles Anglaises séjourneront à MENNECY entre le 8 et 15 Juillet. Elles camperont en caravane aux abords du terrain de Foot-Ball.

LE CONSEIL

Donne acte de cette déclaration et propose qu'elles bénéficient gratuitement de la Piscine pendant leur séjour.

.../...

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 08 JUIL. 1981



Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'un certain nombre de Scouts campent actuellement dans le Parc de Villeroy; ce sont des Scouts issus de Familles Françaises stationnées à BERLIN, qui ont été en contact avec Monsieur CHANGENET Fils, ancien responsable Scout, qui faisait son Service Militaire dans cette Ville et y avait noué des relations.

Ils sont très heureux de leur séjour.

0 0
0

L'ENTRETIEN DES ECOLES PENDANT LES VACANCES

Madame BLIN informe le Conseil Municipal que pendant les vacances scolaire, les Femmes de Service qui ne participent pas à l'encadrement du Centre Aéré, ont été réunies par groupe afin de procéder à un grand nettoyage des Groupes Scolaires.

Le Maire rappelle, à cette occasion que ces Femmes de Services titularisées, bénéficient depuis 1976 d'une cinquième semaine de congé en hiver et qu'elles effectuent 39 H. par semaine.

0 0
0

DECES DE Madame ANGLADE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame ANGLADE, employée Municipale, est décédée le 5 Juin 1981 et a été inhumée au Cimetière de MENNECY le 9 Juin 1981.

Madame ANGLADE qui assurait le nettoyage de la Mairie et depuis de nombreuses années, le service du car qui emmenait les enfants du Centre Ville aux Ecoles Maternelles de la Jeannotte et du Clos Renault, était très estimée tant par ses Collègues que par les Parents des enfants, compte tenu des nombreuses preuves de dévouement qu'elle avait données.

L'assistance nombreuse à ses funérailles était la marque du témoignage d'affection que tous lui apportaient.

LE CONSEIL

Adresse à sa famille ses plus sincères condoléances et l'assure que son souvenir restera imprimé parmi tous.

0 0
0

SEJOUR DES ANCIENS A LAMOURA

Madame BLIN et Monsieur NICE font part du séjour des Anciens à LAMOURA pendant la 1ère quinzaine de Septembre (50 Places), et demandent que soit fixé le montant de la participation pour ce séjour.

.../...

